

A PROPOS DE SPORT

#6

Mars-Avril 2023

La lettre du Service Départemental à la Jeunesse,
à l'Engagement et aux Sports de Dordogne

6 :



SOMMAIRE

- Signaler des violences
- ANS PST et équipements structurants p2
- Femmes et Sport p3
- Guid'asso et Formation des bénévoles p4

Violences dans le sport : SIGNALER

Bizutage, harcèlement, violences sexuelles : nous sommes tous concernés si nous savons quelque chose.

Tout acteur sportif mais aussi tout citoyen peut signaler des comportements de violences dans le sport par différents outils :

- **Contacter le SDJES**, qui peut ouvrir une enquête : anne.holec@ac-bordeaux.fr
- **Envoyer un mail à la Cellule Nationale de Lutte contre les violences dans le sport** mise en place par le Ministère chargé des Sports :
signal-sports@sports.gouv.fr
- **Signaler sur la page d'accueil du site du Ministère** : en haut à droite



Des outils sont disponibles et téléchargeables sur le site :
<https://www.sports.gouv.fr/boite-outils-protéger-les-pratiquants-55>

#TousConcernés

La note régionale précisant les **modalités de la campagne ANS-PST 2023** est en ligne sur le site Nouvelle-Aquitaine :

<https://www.ac-bordeaux.fr/la-campagne-ans-2023-projets-sportifs-territoriaux-124874>

Les associations et collectivités peuvent dès à présent déposer leur demande de subvention ANS-PST sur "lecompteasso", et ce conformément au calendrier régional, jusqu'au 8 mai 2023.

Contacts SDJES : gilles.gombaud@ac-bordeaux.fr / julie.pourteyron@ac-bordeaux.fr

"Equipements sportifs structurants"

Une enveloppe ANS est dédiée aux équipements sportifs structurants de niveau local (dont les piscines) et matériels lourds pour la pratique fédérale (cf. note de service 2023-ES-02) :

- 20,5 M€ alloués aux délégués territoriaux de l'Agence dont 1 752 000 € pour la région Nouvelle-Aquitaine dédiés au financement de la construction et de la rénovation d'équipements sportifs structurants en territoires carencés et l'acquisition de matériels lourds destinés à la pratique sportive fédérale.
- 2 M€ gérés au niveau national pour l'acquisition de matériels lourds destinés à la pratique sportive des personnes en situation de handicap ainsi qu'aux projets de construction ou de mises en accessibilité d'équipements sportifs.

Pour les équipements mis en accessibilité et acquisition de matériels lourds pour les personnes en situation de handicap :

1. Retour des dossiers dans InfraSport par le porteur ou DSDEN/SDJES : **15 mai 2023**
2. Transmission des dossiers priorités avec avis préfectoral à la DRAJES : **23 mai 2023**
3. Concertation régionale en commission permanente CRdS : **25 mai 2023**

Pour les équipements sportifs structurants et acquisition de matériels lourds pour la pratique fédérale :

1. Retour des dossiers dans InfraSport par le porteur ou DSDEN/SDJES : **19 juin 2023**
2. Transmission des dossiers priorités avec avis préfectoral à la DRAJES : **30 juin 2023**
3. Concertation régionale en commission permanente CRdS ou en CdFS : **11 juillet 2023**

Contacts SDJES : gilles.gombaud@ac-bordeaux.fr / lionel.dumain@ac-bordeaux.fr





La place des femmes dans le sport

Enquête SDJES de Dordogne : résultats

Le SDJES a lancé un état des lieux sur la place des femmes dans le sport en Dordogne (pratique et gouvernance) via un questionnaire dédié. !

Nous remercions tous les clubs et comités qui ont répondu

20 comités ou clubs seulement ont répondu.

Le % de femmes licenciées se situe entre 12 et 85 %, avec une moyenne autour de 36%.

Le % de femmes dirigeantes se situe entre 13 et 73 % avec une moyenne de 35 %.

Les freins repérés à la pratique :

- Manque de temps, de disponibilité (vie professionnelle / familiale)
- Pas assez d'activités loisirs
- Certaines disciplines sont perçues comme masculines

Les freins repérés à la prise de fonctions dirigeantes :

- Manque de temps, de disponibilité (vie professionnelle / familiale)
- Crainte de l'engagement
- Manque de confiance en soi



Ces freins sont toujours ceux déjà identifiés, mais on note une amélioration constante quoique très progressive, comme le montrent les résultats du baromètre national des pratiques sportives de l'INJEP (mars 2023) :

Les résultats sont encourageants :

Le nombre de femmes pratiquant occasionnellement a augmenté de 8 points entre 2018 et 2022, pour atteindre 71%. Néanmoins, ce chiffre demeure inférieur à celui de la pratique masculine (73%) et seulement 39% des licenciés des fédérations sont des femmes.

Surtout, le décrochage de la pratique féminine se fait dès les habitudes prises dans les cours de récréation et il s'accroît à l'adolescence : seulement 20% des jeunes filles de 11 à 14 ans atteignent les recommandations de l'OMS de 60mn d'activité physique quotidienne (contre 34% pour les garçons) et un tiers des collégiennes ne font plus aucun sport en dehors de leur établissement scolaire dès la classe de troisième. Une problématique spécifique de rupture dans la pratique existe aussi pour les jeunes mamans après l'arrivée d'un enfant.

Concernant le haut niveau, les écarts sont également persistants : seulement 38 % des sportifs inscrits sur listes sont des femmes.

L'INJEP publie "Les pratiques physiques et sportives en France"

Dans cet ouvrage, l'INJEP, service statistique du ministère chargé des sports, mobilise l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS) qu'il a réalisée en 2020 avec la direction des sports, auprès de 12 000 personnes. La 3^e édition de cette grande enquête décennale et d'ampleur inédite permet de connaître précisément la pratique d'activités physiques et sportives, qu'elle soit autonome ou encadrée, occasionnelle ou régulière.

Pour chaque grand univers sportif, l'ouvrage propose un portrait-robot des pratiquants. S'agit-il d'un sport pratiqué par des jeunes ou des seniors ? Par des femmes ou des hommes ? Davantage par des cadres ou des ouvriers ? Quelles sont les modalités de pratique : encadrée ou autonome, seul ou en groupe, en compétition ou en loisir ?

<https://injep.fr/publication/les-pratiques-sportives-des-francais-centre-de-ressources-injep-2023-08/>

Guid'Asso est un ensemble de structures labellisées qui sont au service des associations et des bénévoles pour les informer et les accompagner. Il porte un service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations. Il est le fruit d'un travail de co-construction entre Le Mouvement Associatif et les services de l'État.

Guid'Asso est composé de structures locales diverses (associations, institutions, mairies, etc.) auxquelles peut s'adresser toute personne désireuse de s'informer ou investie dans la vie associative – bénévole, dirigeant associatif, porteur de projet, collectivité – quels que soient le domaine d'intervention et le territoire d'implantation. Le service proposé dans ce cadre est accessible à tous, sans condition et gratuitement.

Les structures Guid'Asso ont été labellisées préalablement par les services de l'État afin de vous assurer un service de qualité.

Des permanences sont organisées en Dordogne où vous serez reçus sur RV :

- Bergerac : les 1er, 3è et 4è mercredis
- Sarlat : les 3ème mercredi du mois
- Thiviers : les derniers mercredis du mois

+ d'infos : <https://dordogne.profession-sport-loisirs.fr/guidasso24>

Formation des bénévoles : des formations gratuites !

Agenda du mois de mai

Mardi 2 mai - Visioconférence

Réaliser des dossiers de demande et de compte-rendu de subvention

Vendredi 12 mai - Périgueux

**Maitriser le fonctionnement de votre association...
c'est avant tout bien connaître la loi 1901**



Vendredi 26 mai - Périgueux

Les outils numériques à connaître

Comment s'inscrire : sur <https://dordogne.profession-sport-loisirs.fr/ateliers-ressources>

- 1- Choisissez votre formation dans l'agenda du site internet de Profession Sport et Loisirs
- 2- Cliquez sur le bouton d'inscription
- 3- Complétez le formulaire

Les inscriptions sont gratuites mais obligatoires.

Et aussi... le CFGA



Validez votre engagement et développez vos compétences associatives avec le **Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA)**

Abordant les bases de la gestion associative, il vise à faciliter l'immersion dans le monde associatif, par l'acquisition des connaissances nécessaires à l'exercice de responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.